

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Relevé de décisions de la réunion du 4 septembre 2024

1. PROTEGE DENTS INSTRUMENTES (PDI)

La LNR et la FFR ont conditionné la mise en œuvre effective des PDi pour la saison 2024/2025 en TOP 14 à des réponses concrètes et satisfaisantes de World Rugby qui portent sur trois dimensions :

- la conformité règlementaire,
- un processus de contrôle sur l'éligibilité d'un joueur à l'évaluation du HIA 1 réalisé par la LNR,
- l'accessibilité automatisée par la FFR/LNR des données issues du PDi.

En l'absence de réponses complètes et à la suite de plusieurs échanges intervenus avec World Rugby durant l'intersaison, le Comité Directeur a pris acte d'un report - convenu avec World Rugby lors d'une réunion intervenue le 3 septembre - de 4 semaines du déploiement des PDi en TOP 14 sans conséquence sur l'utilisation de l'intégralité du protocole HIA sur ce début de saison.

Ce délai de 4 semaines sera mis à profit pour continuer les échanges permettant de lever les 3 conditions et pour continuer à travailler sur le développement opérationnel (fin des livraisons, ajustements, formation) par les différents utilisateurs et intervenants. Une réunion d'information à l'attention des médecins des clubs de TOP 14 est organisée en visio dans les prochains jours pour partager plus en détail l'état du dossier et les prochaines étapes.

2. COMPETITIONS

2.1. Sécurité

Dans la continuité des échanges intervenus lors de la dernière Assemblée Générale de Vannes, les clubs seront invités à poursuivre et à renforcer le dialogue et les actions de prévention vis-à-vis de leurs groupes de supporters - notamment en insistant sur l'interdiction des fumigènes -, à renforcer vos procédures de prises en charge des incidents, et à déposer plainte contre les auteurs de trouble en cas d'incident.

Le Comité Directeur a par ailleurs acté plusieurs points concernant la position de la LNR, pour prévenir et sanctionner, le cas échéant, les incidents de sécurité qui peuvent survenir à l'occasion des rencontres :

- sensibilisation de la Commission de discipline et des règlements (LNR) sur l'appréhension des incidents de sécurité et des objets interdits, en particulier sur la dangerosité pouvant être liée aux fumigènes,
- engagement systématique par le Président de la LNR d'une procédure disciplinaire en cas d'incidents graves non signalés sur les rapports des officiels de match,

- présence systématique d'un membre de la Direction Compétitions et Stades de la LNR lors des audiences devant la Commission de discipline et des règlements relatives à des problèmes de sécurité,
- communication en lien avec la fédération des supporters de rugby sur l'interdiction des fumigènes,
- engagement de la LNR en association avec le club organisateur sur les dépôts de plainte en cas :
 - o d'incident grave (atteinte aux personnes, détériorations),
 - o d'atteinte aux officiels de match ou aux joueurs/staff,
 - o d'incident portant atteinte au bon déroulement des rencontres (intrusion, etc.).

Une communication institutionnelle sera systématiquement réalisée sur les plaintes déposées par la LNR.

2.2. Equipements complémentaires des joueurs

Dans la continuité de la procédure d'accompagnement mise en place lors de la saison 2023/2024 et de l'assouplissement du texte adopté pour la saison 2024/2025 concernant les équipements complémentaires des joueurs, le Comité Directeur a décidé que les manquements au règlement relatif aux équipements de jeu qui sont signalés sur les feuilles de match ou sur des rapports complémentaires a posteriori des rencontres seront systématiquement, et dès le premier manquement, traités par la Commission de discipline et des règlements (LNR) comme pour les autres règlements applicables aux matches.

3. ORGANISATION

Commission médicale de la LNR

Le Comité Directeur a désigné le Dr Bernard DUSFOUR en tant que Président de la Commission médicale (LNR) en remplacement du Dr Didier RATINAUD, démissionnaire.

La nouvelle composition de la Commission médicale sera proposée au Comité Directeur du 30 septembre.